

Principe de précaution : excessif au Nord, limité au Sud ?

Morand Jean-Jacques

Rédacteur en chef

Med Trop 2010; **70** : 215-216

Le principe de précaution est d'actualité et quelque peu décrié en France depuis la campagne de vaccination contre la grippe A-H1N1 2009. Il peut être invoqué quand il est besoin d'une « intervention urgente face à un possible danger pour la santé humaine, animale ou végétale, ou pour la protection de l'environnement dans le cas où les données scientifiques ne permettent pas une évaluation complète du risque ». Ce principe apparut en Allemagne à la fin des années 1960 (*Vorsorgeprinzip*), a été approuvé lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre) qui s'est tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 : « pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ».

C'est probablement la crise de la « vache folle » qui a rendu cette expression populaire en Occident dans les années 1996. La sécurité alimentaire et sanitaire a pris alors des proportions considérables puisque 2,4 millions de bovins ont été euthanasiés au Royaume Uni : cela résultait, à la fois, d'un principe de précaution – puisque les preuves du risque de transmission de l'infection par voie alimentaire manquaient à l'époque – et d'une absence de précaution les années précédentes, si l'on considère les nombreuses dérives des méthodes d'alimentation du bétail.

L'épizootie de grippe aviaire (liée au virus A-H5N1 isolé en 2003) a relancé la peur d'une épidémie mondiale et provoqué la destruction de millions de volailles. Ce sont principalement les animaux qui ont payé le prix des mesures de prophylaxie contre des risques forcément théoriques d'épidémies. Ce principe a aussi été invoqué dans des domaines très hétérogènes allant du réchauffement climatique aux organismes génétiquement modifiés (OGM), de l'effet sur la santé des ondes électromagnétiques aux procédures d'autorisation de mise sur le marché ou au retrait de médicaments et désormais à l'utilisation des nanoparticules. Au final ce qui apparaissait comme légitime et semblait synonyme de prudence, de prévention d'un risque établi, a été amplifié et est devenu l'expression d'une idéologie du « risque zéro » et par extension d'un refus de l'innovation. Alors qu'on pouvait espérer que ce principe sous-entendait une estimation probabiliste des risques, une capacité d'anticiper les catastrophes, de les prévenir donc d'innover et d'agir en amont, on suspecte désormais plutôt une philosophie du gel de l'action en l'absence de données notamment scientifiques. Certes toute la difficulté est justement de pouvoir affirmer après coup que cette précaution a été utile et nécessaire alors que par définition si le risque a été prévenu, sa conséquence redoutée n'est pas survenue. La problématique est justement le calcul du risque et l'évaluation des moyens à mettre en oeuvre pour l'évi-

ter. Il est clair que si le principe de précaution avait été mieux appliqué dans le passé, on aurait ainsi probablement diminué l'impact des « affaires du sang contaminé ou de l'hormone de croissance » : de nombreuses contaminations, respectivement au virus de l'immunodéficience humaine et au prion de la maladie de Creutzfeld-Jacob auraient été évitées.

Il est complexe de réfléchir à la lumière d'événements comparables dans l'Histoire car les grandes pandémies sont généralement très anciennes (peste noire au Moyen-Age, syphilis à la Renaissance, grippe espagnole à la fin de la première guerre mondiale) et les moyens d'investigation épidémiologique n'existaient pas à l'époque ; ces épidémies étaient en outre volontiers considérées comme l'expression de la colère divine, donc inéluctables. Désormais il semble que le poids du médiatique sur le politique constitue un des principaux facteurs à l'origine de principe de précaution. Car si nul n'ose encore critiquer le sismologue ou le vulcanologue de n'avoir pu prévoir un tremblement de terre, une éruption volcanique car les capacités de prévision sont encore insuffisantes (celles de tsunami sont désormais assez performantes après déclenchement du séisme), nombreux sont ceux qui fustigent les météorologues de n'avoir pas correctement alerté les populations du risque de tempête ou d'inondations et qui condamnent les politiques de n'avoir pas mis en œuvre tous les moyens d'information et de prévention ou bien d'avoir autorisé tel ou tel projet industriel ou de développement au risque de la santé des peuples. Désormais il est souvent stressant d'écouter les bulletins météo et l'on a presque l'impression en France d'habiter une région tropicale tant les alertes sont nombreuses et largement médiatisées. Certes le nombre de noyés du 28 février 2010 en Vendée confirme la réalité du risque d'habiter certaines côtes.

Dans de nombreux cas, le principe de précaution semble pourtant aisé à mettre en oeuvre. Il suffit d'écouter les Anciens ! Lorsqu'on construit une maison à proximité d'une rivière ou au bord de l'océan, un chalet en montagne dans une forte pente déboisée, un mas en pleine forêt provençale ou sur une falaise rongée par l'érosion et les grandes marées, on ne peut ignorer le danger. Le bon sens devrait suffire à déconseiller la construction de ces ouvrages en raison du risque non négligeable d'inondation, d'avalanche, d'incendie ou d'éboulement. Mais comment gérer les populations nombreuses, souvent défavorisées, qui vivent depuis parfois des siècles dans des zones à haut risque de catastrophes naturelles, comme en témoignent les 85 victimes de glissement de terrain après les inondations de janvier 2010 dans l'Etat de Rio (Brésil), les 40 victimes de Madère en février 2010 ou celles du tremblement de terre de janvier en Haïti. Le principe de précaution consiste-t-il à construire des habitations dites anti-sismiques ou à déplacer des peuples entiers ?

La difficulté est plus grande encore lorsque le barrage, l'aéroport, l'industrie chimique sont construits à proximité d'habitations existantes, ou, plus souvent, lorsque les logements des

• Correspondance : morandjj@aol.com

ouvriers et des employés se multiplient autour des installations à risque comme l'a dramatiquement montré l'accident de l'usine AZF à Toulouse en 2001.

La problématique repose aussi sur le fait que des mesures considérées comme prophylactiques ont parfois des effets délétères inattendus soit parce qu'elles sont réalisées de façon partielle ou au contraire exagérées soit parce que les moyens pour les obtenir étaient eux-mêmes dangereux. Combien de thérapeutiques notamment préventives (hypolipémiant), malgré des études expérimentales bien conduites, ont ensuite été retirées du marché du fait d'effets adverses graves : *Primum non nocere* ! Il existe une multitude d'exemples notamment sous les tropiques où l'action humaine initialement bienveillante mais souvent précipitée, ayant pour dessein la prévention ou le développement, a pu favoriser l'extension d'une endémie (utilisation inadéquate des insecticides ou des chimioprophylaxies), où la maladie a pu être une « rançon du progrès » : pour exemple les bilharzioses, peut-être le Buruli. Les maladies vectorielles notamment les arboviroses sont amplifiées par la facilitation des transports. Mais les enjeux ne sont pas les mêmes selon le pays et le niveau socio-économique des populations. Le tout sécurité, l'écologie sont des préoccupations des citoyens des pays riches même si, parfois, leurs exigences ne dépassent pas leurs frontières et qu'en tant que touristes, leur comportement est en complète contradiction avec leur opinion. Pour les habitants des pays en développement, le problème est parfois la survie à court terme. Les barrages sont nécessaires aux cultures, tant pis pour les bilharzioses ou le Buruli ! L'expansion des mégalo-poles, parallèle au développement industriel, contribue au risque de pollution et d'épidémie. Prévoir des catastrophes et faire des plans de prévention immobilisent de l'argent, indisponible de toutes façons. Le principe de précaution qui coûte bien cher et qui freine les progrès au Nord est à mettre en balance avec un principe qui confine souvent au luxe dans le Sud...

L'interdiction brutale de tout vol dans l'espace aérien européen a conduit non seulement à des catastrophes individuelles mais à des conséquences économiques majeures. L'actuelle marée noire au large de la Louisiane et de la Floride ne doit pas aboutir à l'arrêt de l'exploitation des réserves pétrolières sous-marines mais à la prévision de moyens de lutte efficaces en cas d'explosion des plates-formes ou de fuite des pipe-lines. La cloche susceptible de stopper cette catastrophe écologique mondiale aurait déjà dû exister car des événements de mécanisme comparable certes de moindre ampleur sont déjà survenus par le passé.

Pour revenir à la grippe A-H1N1, la situation est tout de même extrêmement complexe à analyser. D'une part le risque était à l'origine réel puisque la maladie était connue historiquement avec une pandémie dramatique en 1918-1919 et que la majorité de la population mondiale actuelle n'était pas immunisée. De plus les premiers décès étaient survenus dans une population souvent jeune et

sans facteur de risque notable. Enfin la technologie permettant de mettre à disposition rapidement des vaccins spécifiques, efficaces et bien tolérés, était éprouvée pour la grippe classique. Il semble, au moins en France, que la problématique ait reposé essentiellement sur un défaut d'adhésion aux mesures de précaution. Certains experts ont considéré que l'importance, notamment économique, donnée à cette infection était disproportionnée, même indécente par rapport à l'existence d'endémies bien réelles et dramatiques sur le plan mondial comme le paludisme ou le sida. De plus la fabrication des vaccins dans des conditions apparaissant comme précipitées, l'apparition dans le débat du problème de l'innocuité des adjuvants, la protection contractuelle des fabricants, ont stimulé la défiance de beaucoup : le principe de précaution était réfléchi en miroir ! En dernier lieu, la sévérité finalement modérée de la grande majorité des cas (même si l'on déplore à ce jour en France plus de 1 300 formes graves et près de 300 décès) a favorisé la faible observance de cette mesure préventive en France (15 % de vaccinés).

Au final, plusieurs enseignements peuvent être tirés de ces expériences. La vigilance (veille sanitaire) et l'alerte constituent les premières mesures préventives. Des organismes coordonnent désormais à l'échelon mondial cette action permanente. Le calcul des risques demeure probabiliste ; la peur, les intérêts politiques ou financiers ne doivent pas être les déterminants principaux des actions préventives même si l'impact économique de la prise de mesures de précaution ou au contraire de l'absence d'engagement de ces procédures, demeure un élément clef d'une décision que ne peut parfois pas prendre un pays en développement faute de moyens. Enfin l'éducation de la population ne peut se concevoir que dès le plus jeune âge avec à la fois l'acceptation d'un certain niveau de risque (la vie n'étant qu'un sursis et une lutte permanente contre le désordre, la maladie, l'accident et la mort), une démarche de recherche du bonheur individuel dans le respect d'une vision plus large à l'échelon de la collectivité et de la descendance (développement durable) et de ce fait de l'observance d'actions préventives collectives sous réserve qu'elles soient bien explicitées.

En conclusion, la précaution qui porte sur les risques potentiels, se distingue désormais plus nettement de la prévention qui concerne les risques avérés. Tout le problème dans le premier cas, c'est qu'il faut imaginer des scénarios catastrophe pour éviter leur survenue. Or, entre l'évaluation rationnelle et la dérive dans l'imaginaire, la frontière est difficile à tracer et ce n'est, de plus, qu'après coup, en l'absence de mesure de précaution, que l'on sait si la menace était exagérée. Il existe donc un véritable pari à prendre mais n'est-ce pas le quotidien tant de l'individu que de l'humanité ? Le vrai danger, probablement médiatique, est celui de la banalisation de ce principe qui, s'il est invoqué par excès, risque de rendre les populations incrédules y compris lorsque surviendra une véritable catastrophe sanitaire ou écologique. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- Birraux C, Etienne JC. Le principe de précaution : bilan 4 ans après sa constitutionnalisation. Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Sénat Audition publique du 1^{er} octobre 2009.
- Ewald F, Gollier C, de Sadeleer N. Le principe de précaution. PUF ed, 2008, 128 p.
- Jonas H. Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique, Paris, 1990.
- Kourilsky P, Viney G. Le principe de précaution. Rapport au premier ministre, Paris, 1999, 102 p.
- Lecourt D. La santé face au principe de précaution. PUF, 2009, 158 p.
- Peretti-Watel P, Moatti JP. Le principe de prévention : le culte de la santé et ses dérives. Seuil ed, 2009, 106 p.